Annual Report

Fiscal Year 2001 - 2002

- The Chair's Message
- History, Mandate and Jurisdiction of the Tribunal
- Members of the Tribunal
- Tribunal's Goals and Performance
- Accomplishments During the Past Year
- Statistical Summary for Period April 1, 2001 to March 31, 2002
- Financial Information

[Table of

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005

Annual Report 2001 - 2002

The Chair's Message

106-03066/

CHAIR'S MESSAGE

The Licence Appeal Tribunal (LAT) entered its second year of operations with a renewed commitment to provide excellent customer service cost effectively. This was achieved through continuous service improvements.

The framework put in place during the Tribunal's first year of operations yielded significant benefits in 2001-2002. The Tribunal's Vice-Chairs, Members and administrative staff delivered appeal turnaround times for our stakeholders that are among the best in the Tribunal community. This was accomplished by their personal commitment to deliver excellent service to the public, reinforced by the Tribunal's mission to be the best Tribunal in Canada, clear performance goals, efficient case management processes and specialized training in the conduct of hearings.

LAT has jurisdiction to hear disputes under 22 statutes. The issues are varied. Many hearings involve significant monetary consequences. In a number of hearings, the issue is whether an appellant will be permitted registration in a regulated industry (such as a real estate broker, travel agency, or automobile dealership). All parties to these hearings require a just, timely and cost-effect resolution of their disputes.

Our core business operation has four fundamental phases – the request for a hearing, the scheduling of the hearing, the holding of the hearing, and the rendering of the Tribunal's decision. We have analyzed each of these phases to maximize efficiencies in processing appeals, including comparing each stage against critical success goals, developing a reasonable performance standard, and continually measuring progress. For example, in 2001-2002 LAT conducted a larger number of pre-hearings to narrow disputed issues and canvas settlement possibilities. The result was a decrease in the number of hearing days required to complete matters and a 10 per cent increase in early settlements. Also, a greater use of teleconferencing helped reduced travel costs to the parties and the Tribunal, thereby benefiting the taxpayer. As in the previous year, the Tribunal ended the fiscal year with no backlog of unscheduled hearings.

In all of our initiatives to enhance service, I have had the unqualified support of the Tribunal's Vice-Chairs, members and staff. Their dedication to serve the public has been exemplary, and I congratulate them on an excellent job.

This fiscal year is my last as Chair of the Tribunal. I leave the Tribunal in good hands with the certainty that the Licence Appeal Tribunal will continue providing optimum, timely and cost-effective service to the public.

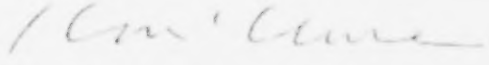

G. Kent McClure, Q.C.
Chair

[Previous | Table of Content]

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2001 - 2002

History, Mandate and Jurisdiction of the Tribunal

The Licence Appeal Tribunal ("LAT") is an independent quasi-judicial administrative Tribunal. It was created on April 1, 2000 under the Licence Appeal Tribunal Act, 1999 to carry on the duties of the Commercial Registration Appeal Tribunal, the Licence Suspension Appeal Board, the Private Vocational Schools Review Board, and the licensing role of the Child and Family Services Review Board.

The Tribunal receives appeals, conducts hearings, resolves disputes and renders decisions concerning compensation claims and licensing activities regulated by the Ministry of Consumer and Business Services, the Ministry of Transportation, the Ministry of Community and Social Services, the Ministry of Training, Colleges and Universities, and the Ministry of Municipal Affairs and Housing.

Twenty-two statutes provide for appeals to the Tribunal. These are:

- Bailiffs Act
- Building Code Act
- Business Practices Act
- Cemeteries Act (Revised)
- Child and Family Services Act
- Collection Agencies Act
- Consumer Protection Act
- Consumer Reporting Act
- Day Nurseries Act
- Discriminatory Business Practices Act
- Funeral Directors and Establishments Act
- Highway Traffic Act
- Intercountry Adoption Act
- Loan Brokers Act
- Ministry of Consumer and Business Services Act
- Motor Vehicle Dealers Act
- Ontario New Home Warranties Plan Act
- Paperback and Periodical Distributors Act
- Private Vocational Schools Act
- Real Estate and Business Brokers Act
- Travel Industry Act
- Truck Transportation Act

[Previous | Table of Content | Next]

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2001 - 2002

Members of Tribunal

CHAIR
G. Kent McClure, Q.C.

VICE-CHAIRS
Douglas C. Mackintosh
Brian K. Marotta
William McIntosh
Joanne N. Morissette
Brian H. Somer
Michael H. Turk
Terrence A. Wardrop, Q.C.
Roland Willis, Q.C.
Irving Andre
Victor L. Drevnig
F. Bruce Fitzpatrick
Alan Garbe
Marjorie Hiley
David Hunt
Derek Israel
Stephen J. Kelly
Jean-Marc Lefebvre, Q.C.
Sheena J. MacAskill

GENERAL MEMBERS
Antoine Albert Aouad, M.D.
Elaine Argue
Ross C. Bennett, M.D.
Dino P. Bottero
John Carmichael, M.D.
Denis L. Constantineau
Stuart S. Cork
John Corsi
Simon Dann
Richard C. Delaney
Robert M. Ehrlich, M.D.
Paul Faris
Malcolm Fealing
Joan Gentle
J. Salma Gillani
Howard J. Goldstein, M.D.
Christopher D.J. Hacio
William Haskett
Joe Hewitt
Alan Holbrook
Raymond Kolynchuk
Kenneth W. Koproswki
Gilles A. Lamarche, D.C.
Jeffrey M. Lee, D.C.
Albert Longo
Neil J. MacPhee, Q.C.
Norman E. Mealing
Roy Melvin, M.D.
Peter Menzel
Elmer Merkley
Nives Montano
M. John Oostrom
John Ort
Al Pilutti
Nick Pinto
Kenneth S. Raven
Anthony Saldanha
Charles J. Sandiford
Elizabeth L. Sproule
Joseph Strung
Phillip Warren Sweetnam, P.Eng.
Cecilia J. Taylor
Jerome D. Taylor
Patricia Emily Tyson
Ledwina Vuicic
Clarke Wallace
William J. Warburton
Frank W. Wolman

[Previous | Table of Content | Next]

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2001 - 2002

Tribunal's Goals and Performance

LAT managed its core business operations on the basis of setting critical success goals, identifying those key business activities that affect those goals, continually measuring the results being achieved, and making improvements where feasible to improving those results. This management approach was implemented using an effective case management system. In 2001-2002, as in 2000-2001, LAT's critical success goals were timeliness, optimum cost, quality and consistency. LAT was able to achieve excellent results, which are reflected in the data set out below, particularly under the heading STATISTICAL SUMMARY FOR PERIOD APRIL 1, 2001 TO MARCH 31, 2002.

[Previous | Table of Content | Next]

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2001 - 2002

Accomplishments During the Past Year

Review of Business Practices

In June 2001, LAT Vice-Chairs and Members, as well as the Tribunal's stakeholders, were asked to comment on a proposed amendment to the Tribunal's Rules of Practice respecting the award of cost. All comments received were valuable and favourable. Accordingly, LAT's Rules of Practice were revised to include the new Rule, which became effective October 1, 2001.

On May 5, 2001, Bill 38, the Condominium Act, 1998, was proclaimed. It amended parts of the Ontario New Home Warranties Plan Act, particularly section 14 (right to claim) of the latter Act. The relevant sections of Bill 38 were distributed to LAT Vice-Chairs and Members, reviewed and incorporated into the jurisprudence of subsequent hearings.

The amended regulation under the Travel Industry Act came into force in January 2002. It provides for a broader right for a customer to claim reimbursement. Accordingly, it affects the way LAT may rule on the reimbursement of travel claims under the Act. The amended Regulation was distributed to all Vice-Chairs and Members, reviewed and incorporated into the jurisprudence of subsequent hearings.

LAT policies, procedures and guidelines were amended to reflect a number of regulatory changes affecting the Tribunal's hearing processes.

Administrative Policies and Procedures

The Tribunal's administrative policies and procedures supporting the four phases of the appeal process (i.e. in-take of appeals, scheduling of hearings, hearings, and release of decisions) were updated, completed and distributed in a binder format to each employee. Templates of all LAT's hearing materials were updated and make available to Tribunal employees through a commonly shared network system. This contributed to increasing the Tribunal's productivity while ensuring consistency and accuracy of its processes.

Tribunal's Decision-Writing Guide

The Tribunal's Decision-Writing Guide is a manual for Vice-Chairs and Members who are new to the Tribunal. It provides a helpful checklist and promotes consistency in the Tribunal's decision format through the use of common templates. In 2001-2002, the Tribunal revised a number of its templates to reflect statutory amendments or recent court decisions and added to the binder decision templates relating to its jurisdiction under the Highway Traffic Act.

New Brochures Respecting Medical Appeals

The Tribunal developed and published two new brochures to deal with appeals to the

Licence Appeal Tribunal of:

- a decision by the Minister of Transportation to change a driver's licence under sub clause 32(12)(b)(i) of the Highway Traffic Act, and
- a decision by the Registrar of Motor Vehicles to suspend or cancel a driver's licence for medical reasons, under section 47.(1)(b) of the Highway Traffic Act.

The brochures are now available on LAT's website:www.lat.gov.on.ca.

LAT Decisions Available on LAT Website

As of January 2002, all LAT decisions from1997 were made available to the public on the Tribunal's website. All new decisions are posted on our site at the end of each month.

Learning Programs

The Tribunal continued its commitment to provide its new Vice-Chairs and members with learning programs respecting the conduct of hearings and the writing of decisions under LAT's jurisdiction. New Vice-Chairs are provided the opportunity to attend the Adjudicator Training Course sponsored by the Society of Ontario Adjudicators and Regulators (S.O.A.R.). As well, new Vice-Chairs and Members are provided adjudicative training by sitting as a panel side-member for a number of hearings prior to sitting as chair of the panel.

The Chair also provided each new member with a one-on-one orientation session.

[Previous | Table of Content | Next]

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2001 - 2002

Statistical Summary for Period April 1, 2001 to March 31, 2002

Number of hearing requests received	606
Number of hearing days scheduled	830
Number of decisions/orders released	574
Average length of time to release decisions	9 days
Average appeal process turnaround time (start to finish)	3 months

[Previous | Table of Content | Next]

NOTE: not all appeals filed with the Tribunal proceed to hearings due to early settlements or withdrawals of appeal prior to the scheduled hearing dates.

LAT's record respecting appeals or requests for review by the court is excellent. In 2001-2002, LAT released 574 decisions/orders. Thirteen decisions were appealed, of which 10 were abandoned, two were allowed, and one was sent back to the Tribunal for a re-hearing.

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario
© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Annual Report 2001 - 2002

Financial Information

Standard Account	2001-2002 Printed Estimates	Actual Expenditures
Salaries & Wages	$446,100	$374,204
Employee Benefits	97,700	60,352
Transport & Communications	94,200	75,025
Services	490,300	406,850
Supplies & Equipment	35,900	19,248
TOTAL	**$1,164,200**	**$ 935,679**

[Previous | Table of Content]

Ontario

This site maintained by the Government of Ontario

© Copyright 2003-2004 Queen's Printer for Ontario Last Modified: July 15, 2005.

Rapport annuel

Année budgétaire 2001 - 2002

- Message du président
- Historique, mandat et compétence du Tribunal
- Membres du Tribunal
- Buts et rendement du Tribunal
- Réalisations au cours de la dernière année
- Résumé statistique pour la période du 1er avril 2001 au 31 mars 2002
- Information financière

[table des matières | page suivante]

Ontario
Cet emplacement est maintenu par le gouvernement de l'Ontario.
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 **Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.**

Rapport annuel 2001 - 2002

Message du président

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le Tribunal d'appel en matière de permis (TAMP) entame sa deuxième année d'exploitation et s'engage à redoubler d'efforts afin d'offrir d'excellents services abordables à sa clientèle.

Le cadre du Tribunal, mis en place au cours de sa première année d'exploitation, a produit des retombées importantes en 2001-2002. Les vice-présidents, les membres et le personnel de soutien du Tribunal ont permis aux parties intéressées de bénéficier d'une durée moyenne de traitement des appels parmi l'une des meilleures dans la communauté des tribunaux. Leur dévouement à l'égard de la qualité des services dispensés au grand public, soutenu par la mission du Tribunal d'être le meilleur tribunal de ce genre au Canada, les objectifs bien définis de rendement, les processus efficaces de gestion de cas et la formation spécialisée dispensée en matière d'entente des appels, ont rendu possible ce haut degré de rendement.

Le TAMP possède les compétences qui lui permettent d'entendre des appels relativement à 22 lois. La nature des problèmes varie grandement. Un grand nombre d'audiences implique des conséquences monétaires importantes. Dans le cadre de certains appels, la question est de savoir si l'on permettra ou non à un appelant de s'inscrire auprès d'une industrie réglementée (p. ex. : une agence immobilière, une agence de voyage ou une concession d'automobiles). Dans le cadre de ces audiences, l'ensemble des parties exige une résolution des disputes qui soit équitable, rapide et abordable.

Notre fonction d'exploitation principale comprend quatre phases : la demande d'audience, l'établissement du calendrier des audiences, la tenue des audiences et le prononcé de décisions du Tribunal. Nous avons analysé chacune de ces phases afin de maximiser l'efficacité du processus d'appel, y compris par des comparaisons de chaque étape relativement à nos buts critiques de succès, par la mise au point d'un standard raisonnable de rendement, et en mesurant continuellement les progrès. À titre d'exemple, en 2001-2002, le TAMP a procédé à un plus grand nombre de conférences préparatoires à l'audiences afin de réduire le nombre de litiges et d'encourager des propositions de règlements. Ces efforts se sont soldé par une diminution du nombre de journées d'audiences et par une augmentation de 10 pour cent des règlements hâtifs. Il faut aussi noter qu'une utilisation accrue des téléconférences par le Tribunal a contribué à réduire les frais de déplacement, assurant ainsi des économies substantielles aux contribuables. Comme ce fut le cas l'année précédente, le Tribunal n'a aucun dossier en attente d'une date d'audience.

J'ai obtenu un appui sans réserve de nos vice-présidents, de nos membres et de notre personnel de soutien, pour l'ensemble des initiatives adoptées, afin d'améliorer la qualité de notre service. Leur dévouement à l'égard du grand public fut exemplaire et je les félicite pour un travail bien accompli.

Cet exercice financier fut mon dernier à titre de président du Tribunal. Je quitte mes fonctions au Tribunal en ayant la certitude que le Tribunal d'appel en matière de permis continuera à fournir au grand public des services efficaces, rapides et abordables.

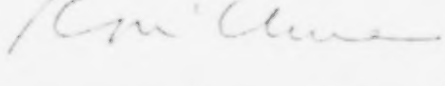

[page précédent | table des matières | page suivante]

accueil | Quoi de neuf? | recherche | navigation | commentaires | english

Ontario

Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Copyright 2003 Queen's Printer for Ontario Last Modified: 07/15/2005 12:51:08

Rapport annuel 2001 - 2002

Historique, mandat et compétence du Tribunal

Constitué le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi sur le Tribunal d'appel en matière de permis de 1999*, le Tribunal d'appel en matière de permis (TAMP) est un Tribunal administratif indépendant quasi-judiciaire. Il fut créé afin d'exécuter le travail accompli par la Commission d'appel des enregistrements commerciaux, la Commission d'appel des suspensions de permis, la Commission d'étude des écoles privées de formation professionnelle et la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille (en ce qui concerne l'émission de permis).

Le Tribunal reçoit les demandes d'appels, tient des audiences, règle les différends et rend des décisions concernant les demandes d'indemnisation et d'octroi de permis qui sont régies par le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, le ministère des Transports, le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, ainsi que le ministère des Affaires municipales et du Logement.

La Tribunal recoit des demandes d'appels en vertu de 22 lois. Celles-ci sont :

- Loi sur les huissiers
- Loi sur le code du bâtiment
- Loi sur les pratiques de commerce
- Loi sur les cimetières (révisée)
- Loi sur les services à l'enfance et à la famille
- Loi sur les agences de recouvrement
- Loi sur la protection du consommateur
- Loi sur les renseignements concernant le consommateur
- Loi sur les garderies
- Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires
- Loi sur les directeurs de services funéraires et les établissements funéraires
- Code de la route
- Loi sur les adoptions internationales
- Loi de 1994 sur les courtiers en prêts
- Loi du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises
- Loi sur les commerçants de véhicules automobiles
- Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario
- Loi sur les distributeurs de livres brochés et de périodiques
- Loi sur les écoles privées de formation professionnelle
- Loi sur le courtage commercial et immobilier
- Loi sur les agences de voyages
- Loi sur le camionnage

[page précédent | table des matières | page suivante]

Ontario

Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 **Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.**

Rapport annuel 2001 - 2002

Membres du Tribunal

PRÉSIDENT
G. Kent McClure, c.r.

VICE-PRÉSIDENTS
Douglas C. Mackintosh
Brian K. Marotta
William McIntosh
Joanne N. Morissette
Brian H. Somer
Michael H. Turk
Terrence A. Wardrop, c.r.
Roland Willis, c.r.

Irving Andre
Victor L. Drevnig
F. Bruce Fitzpatrick
Alan Garbe
Marjorie Hiley
David Hunt
Derek Israel
Stephen J. Kelly
Jean-Marc Lefebvre, c.r.
Sheena J. MacAskill

MEMBRES
Antoine Albert Aouad, M.D.
Elaine Argue
Ross C. Bennett, M.D.
Dino P. Bottero
John Carmichael, M.D.
Denis L. Constantineau
Stuart S. Cork
John Corsi
Simon Dann
Richard C. Delaney
Robert M. Ehrlich, M.D.
Paul Faris
Malcolm Fealing
Joan Gentle
J. Salma Gillani
Howard J. Goldstein, M.D.
Christopher D.J. Hacio
William Haskett
Joe Hewitt
Alan Holbrook
Raymond Kolynchuk
Kenneth W. Koproswki
Gilles A. Lamarche, a.d.
Jeffrey M. Lee, a.d.

Albert Longo
Neil J. MacPhee, c.r.
Norman E. Mealing
Roy Melvin, M.D.
Peter Menzel
Elmer Merkley
Nives Montano
M. John Oostrom
John Ort
Al Pilutti
Nick Pinto
Kenneth S. Raven
Anthony Saldanha
Charles J. Sandiford
Elizabeth L. Sproule
Joseph Strung
Phillip Warren Sweetnam, ingénieur
Cecilia J. Taylor
Jerome D. Taylor
Patricia Emily Tyson
Ledwina Vuicic
Clarke Wallace
William J. Warburton
Frank W. Wolman

[page précédent | table des matières | page suivante]

Ontario
Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.

Rapport annuel 2001 - 2002

Buts et rendement du Tribunal

Le TAMP gère l'exploitation de ses activités principales en se fixant des buts critiques de succès, en identifiant des activités clés ayant une incidence sur ses buts, en mesurant constamment les résultats atteints et en améliorant ces résultats lorsque cela s'avère pratique. Cette approche de gestion fut mise en œuvre grâce à un système efficace de gestion de cas. En 2001-2002, tout comme en 2000-2001, les buts critiques de succès du TAMP étaient : la rapidité d'exécution, le coût abordable, la qualité et l'uniformité. Le TAMP a réussi à obtenir d'excellents résultats illustrés dans les données ci-dessous, principalement ceux qui sont affichés sous la rubrique RÉSUMÉ STATISTIQUE POUR LA PÉRIODE DU 1IER AVRIL 2001 AU 31 MARS 2002.

[page précédent | table des matières | page suivante]

Ontario
Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.

Rapport annuel 2001 - 2002

Réalisations au cours de la dernière année

Révision des pratiques commerciales

En juin 2001, les vice-présidents et les membres du TAMP, ainsi que l'ensemble des parties intéressées du Tribunal ont été invités à se prononcer sur une proposition de modification des règles et procédures du Tribunal relativement aux allocations de frais. Tous les commentaires reçus étaient d'une grande valeur et favorables. En conséquence, les règles et procédures du TAMP ont été révisées pour inclure la nouvelle règle qui est entrée en vigueur le 1ier octobre 2001.

Le 5 mai 2001, la loi 38, *Loi sur les condominiums, 1998*, a été proclamée. Elle modifie certaines parties de la *Loi du Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario*, principalement en ce qui a trait à la section 14 (droit de réclamer) de l'ancienne loi. Les sections pertinentes de la Loi 38 furent distribuées aux vice-présidents et aux membres du TAMP, à titre d'information et incorporées à la jurisprudence des audiences subséquentes.

Les règles amendées de la *Loi sur les agences de voyages* sont entrées en vigueur en janvier 2002. Elles accordent plus de droits aux clients qui réclament un remboursement. Conséquemment, elles influencent la façon dont le TAMP peut décider d'un remboursement de frais de voyage en vertu de la loi. La règle amendée a été acheminée à l'ensemble des vice-présidents et des membres, à titre d'information et incorporée à la jurisprudence des audiences subséquentes.

Les politiques, les procédures et les principes directeurs du TAMP furent amendés afin de faire état des modifications réglementaires ayant une incidence sur les procédures d'audience du Tribunal.

Politiques et procédures administratives

Les politiques et procédures administratives servant d'appui aux quatre phases du processus d'appel (p. ex. : la réception des appels, l'établissement du calendrier des audiences, les audiences et les prononcés de décision) ont été mises à jour, complétées et distribuées à chaque employé sous forme d'un cahier à reliure. Des gabarits de l'ensemble du matériel d'audience ont été mis à jour et distribués aux employés du Tribunal par le biais d'un système de réseau partagé commun. Cette mesure a contribué à accroître la productivité du Tribunal tout en assurant à ces processus un niveau de conformité et de précision élevé.

Guide de rédaction des décisions du Tribunal

Le Guide de rédaction des prononcés de décisions du Tribunal est un manuel destiné aux nouveaux vice-présidents et membres du Tribunal. Il leur fournit une liste de vérifications pratique et encourage l'adoption d'un format conforme en matière de

prononcés de décisions du Tribunal à l'aide de gabarits communs. En 2001-2002, le Tribunal a révisé un certain nombre de ses gabarits afin de traduire les redressements législatifs ou des décisions récentes de la Cour, et a ajouté des gabarits de décisions relatifs à sa jurisprudence en matière du Code de la route dans le cahier à reliure.

Nouvelles brochures traitant du respect des appels d'ordre médical

Le Tribunal a mis au point et publié deux nouvelles brochures traitant d'appels soumis au Tribunal d'appel en matière de permis relativement à :

- une décision du ministre des Transports de modifier un permis de conduire en vertu de la sous-disposition 32(12)(b)(i) du Code de la route, et
- une décision du registrateur des véhicules automobiles de suspendre ou d'annuler un permis de conduire pour des raisons médicales en vertu de la section 47.(1)(b) du Code de la route.

Les brochures sont disponibles sur le site Web du TAMP à l'adresse : www.lat.gov.on.ca.

Décisions du TAMP disponibles sur le site Web du TAMP

Depuis janvier 2002, l'ensemble des décisions du TAMP rendues depuis 1997 sont accessibles au grand public sur le site Web du Tribunal. Toute nouvelle décision est affichée sur le site à la fin de chaque mois.

Programmes de formation

Le Tribunal s'est toujours engagé à fournir des programmes de formation pertinents à ses vice-présidents et à ses membres, relativement à l'entente des audiences et à la rédaction des prononcés de décisions en vertu de la réglementation du TAMP. Les nouveaux vice-présidents peuvent s'inscrire à des cours de formation pour arbitres commandités par la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR).

Les vice-présidents et les membres reçoivent également une formation juridictionnelle en siégeant à titre d'observateur au Tribunal au cours d'un certain nombre d'audiences avant de présider un Tribunal.

Le président a aussi fourni une session d'orientation personnelle à chaque nouveau membre.

[page précédent | table des matières | page suivante]

Ontario
Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.

Rapport annuel 2002 - 2002

Résumé statistique pour la période du 1ier Avril 2001 Au 31 Mars 2002

Nombre de demandes d'audiences reçues	606
Nombre de journées d'audiences fixées	830
Nombre de décisions et d'ordonnances rendues	574
Délai moyen de communication des décisions	9 jours
Durée moyenne de traitement des appels (du début à la fin)	3 mois

[page précédent | table des matières | page suivante]

REMARQUE: Le Tribunal ne fixe pas d'audience pour les appels qui font l'objet d'un règlement extrajudiciaire hâtif ou qui sont retirés avant l'établissement d'une date d'audience.

Les antécédents du TAMP concernant des appels ou de demandes de révision par la Cour sont excellents. En 2001-2002, le TAMP a rendu 574 décisions ou ordonnances. Parmi les treize décisions qui ont fait l'objet d'un appel, dix ont été abandonnées, deux ont été acceptées et une a été ré-acheminée au Tribunal pour une nouvelle audience.

Ontario
Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.

Rapport annuel 2001 - 2002

Information financière

Compte type	Prévisions publiées pour 2001-2002	Dépenses effectives
Salaires et traitements	446,100 $	374,204 $
Avantages sociaux	97,700	60,352
Transport & communications	94,200	75,025
Services	490,300	406,850
Fournitures & matériel	35, 900	19,248
TOTAL	**1,164,200 $**	**935,679 $**

[page précédent | table des matières]

Ontario

Cet emplacement est maintenu par le gouvernement d'Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003-2004 Renseignements sur les droits d'auteur: Juillet 15, 2005.